



Le programme d'actions 2022-2026

VERSION FINALE

Suite à la réalisation du diagnostic de la charte forestière de Serre-Ponçon, un atelier de concertation a réuni les acteurs du territoire en octobre 2020, afin d'identifier collectivement les enjeux prioritaires du territoire et faire émerger les orientations stratégiques à inscrire à la 1^{ière} charte forestière de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

Les acteurs réunis à cette occasion ont été invités à s'exprimer sur trois thématiques : Les usages de la forêt de montagne, les fonctions de la forêt et l'activité économique de la filière forêt-bois.

Ainsi 3 enjeux ont été proposés puis validés par le comité de pilotage du 7 décembre 2020, tout comme les 10 orientations qui ont émergé. Ces orientations doivent permettre un développement équilibré et durable de la filière forêt-bois sur le territoire de la Communauté de communes.

Le comité de pilotage de décembre 2020, en plus de valider les enjeux et orientations de la charte, a retenu 8 thématiques de travail pour organiser des ateliers permettant de faire émerger les futures actions de CFT.

C'est sur la base du diagnostic et de ces ateliers participatifs qu'ont été proposées les 11 actions du programme 2022-2026 de la 1^{ière} charte forestière de Serre-Ponçon. Les actions de la charte forestière visent à apporter une plus-value par rapport à toutes les actions déjà menées (ou en cours de réalisation) en faveur de la filière forêt-bois sur le territoire, portées par différents maîtres d'ouvrages.



L'Europe investit dans les zones rurales



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

ENJEUX

**AMÉLIORER LE RÔLE
MULTIFONCTIONNEL
DE LA FORÊT**

**ACCOMPAGNER LA
COOPÉRATION ENTRE
TOUS LES ACTEURS**

**DÉVELOPPER LA
FILIÈRE BOIS SUR
LE TERRITOIRE**

ORIENTATIONS



Belvédère de la Para, sept 2020 - Photo : L. Bobet

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS SUR LE MÉLÈZIN

Le diagnostic et les entretiens avec les acteurs du territoire ont mis en évidence de nombreuses questions sur l'avenir du mélèze sur le territoire de la charte. Alors même que l'essence est emblématique et que les volumes des bois sont une manne pour l'économie locale, le coût de la régénération est un réel frein pour son renouvellement. L'évolution naturelle verra le mélèze disparaître du territoire, à moins d'un positionnement des acteurs de la filière pour son maintien et la mise en œuvre d'actions en ce sens. Cette orientation vise à accompagner les évolutions sur les mélézins du territoire qu'il s'agisse de les maintenir ou de laisser la place à une évolution naturelle.

ACCOMPAGNER LA GESTION DE L'ACCUEIL DES PUBLICS

Territoire touristique, les forêts du territoire de la charte sont fréquentées par de multiples acteurs et les usages y sont multiples. Bien que le phénomène ne soit pas spécifique à la Communauté de communes de Serre-Ponçon, accompagner la gestion de l'accueil de tous les publics en forêt est apparu comme une orientation nécessaire pour améliorer la « cohabitation » des publics et prévenir les conflits d'usage dans les forêts du territoire. A construire en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, il s'agira de proposer des actions permettant de pérenniser le volet récréatif que proposent les forêts dans le respect du travail des professionnels et des autres usagers.

INTEGRER ET ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET D'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

La forêt est appelée à remplir de multiples fonctions dans un contexte de changement climatique qui met cet espace au cœur des préoccupations pour le stockage du carbone, la valorisation d'un éco-matériau et l'utilisation d'une matière première renouvelable... A prendre en compte également, les évolutions sociétales avec l'installation de néo-ruraux, une certaine perte de « culture forestière », le développement des activités de loisirs en milieu naturel et des attentes multiples des habitants (parfois même contradictoires). Cette orientation permettra de voir émerger des actions de protection de la biodiversité forestière, de prévention contre les risques incendies, des actions visant l'adaptation au changement climatique, des suivis de l'équilibre sylvo-cynégétique en forêt et toutes celles permettant d'intégrer, d'accompagner et anticiper ces évolutions.

ACCOMPAGNER LA GESTION DES INTERACTIONS ENTRE SYLVICULTURE ET PASTORALISME

Près de 50% du territoire sont forestiers et les espaces pastoraux sont présents sur le territoire dans des proportions similaires. Il y a des interactions fortes entre ces deux usages sur le territoire de la charte. Sans pour autant occulter les interactions entre les autres usages (qui pourront être traitées dans les orientations 1.4.), le diagnostic, les entretiens avec les personnes ressources et le 1er atelier technique de concertation d'octobre 2020 ont mis en évidence le besoin de développer des actions répondant spécifiquement à la gestion des interactions entre ces deux usages.

FAVORISER LE DIALOGUE ENTRE ACTEURS

Les nombreux entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic ont mis en évidence un manque de communication entre les différents usagers. Nombre de difficultés pourraient vraisemblablement se résoudre avec de la sensibilisation et des rencontres entre acteurs. C'est pourquoi l'une des orientations de la charte est dédiée à organiser et favoriser ce dialogue. Cette orientation permettra de proposer des actions en complète transversalité avec les différentes fonctions et usages de la forêt.

AMELIORER LES COMPÉTENCES ET LES PARTAGER

Au-delà de l'information, la formation et la transmission de compétence sont apparues comme des orientations à mettre en valeur dans cette charte forestière. Dernier niveau permettant de répondre à l'enjeu visant à accompagner la coopération entre tous les acteurs, l'amélioration des compétences et leur partage permettront de mobiliser les professionnels sur des sujets transversaux. Il pourra s'agir de proposer des immersions en forêt pour les professionnels de l'éducation, de proposer des formations aux élus, d'organiser des conférences pour le grand public...



*Atelier sylvopastoralisme en forêt de Mouriaue (04)
Août 2021 - Photo : L. Bobet*

DIFFUSER LA CONNAISSANCE ET L'INFORMATION

Complémentairement à l'orientation visant à favoriser le dialogue entre acteurs, il apparaît nécessaire de diffuser de la connaissance et de l'information sur la forêt, ses usages, ses fonctions, à l'ensemble des acteurs (grand public, élus, professionnels, usagers). Cette orientation permettra par exemple d'intégrer des actions comme le porter à connaissance de données naturalistes préalables aux coupes de bois, d'informer les pratiquants d'activités de nature sur les risques à traverser un chantier sylvicole, l'information sur les métiers de la filière forêt-bois pour favoriser leur attractivité ...

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS ET CONTRIBUTUER A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La filière bois est un axe de développement économique pour le territoire qui compte aujourd'hui une scierie, un tissu d'entreprises dans la construction bois, des réseaux de chaleur bois-énergie développés, une zone d'activité dédiée au bois et une ressource forestière à mobiliser. Sur le territoire, les ouvrages bois à destination du génie civil et/ou biologique sont utilisés. Par ailleurs, le bois énergie et le bois construction sont des leviers pour contribuer à la transition écologique du territoire. Le territoire est mobilisé depuis plusieurs années pour la filière et cette orientation de la charte doit permettre de pérenniser le soutien et le développement de la filière avec une mise en cohérence avec les autres actions de la charte.

GARANTIR L'ACCÈS A LA RESSOURCE EN BOIS

La filière forêt-bois est un levier de développement économique local pour le territoire si et seulement si, la ressource est mobilisable localement. Malgré un espace forestier qui couvre près de la moitié du territoire de la charte, les contraintes pour mobiliser le bois sont multiples : accès, topographie, climat, usages multiples, morcellement du foncier privé, non gestion de parcelles forestières... Pour que la filière forêt-bois reste une filière d'avenir sur le territoire, la mise en place d'actions garantissant l'accès à la ressource est une condition nécessaire.



Plaquettes forestières, juin 2020 - Photo : L. Bobet

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR ACTIVITÉ ET LEUR RENOUVELLEMENT

Malgré un tissu d'entreprises de la filière forêt-bois bien présent sur le territoire de la charte forestière, ces entreprises restent des maillons fragiles à accompagner dans leur modernisation et/ou leur transmission. La problématique du vieillissement des entrepreneurs et de l'avenir des entreprises en l'absence de transmission est par exemple une question prégnante, tout comme la mobilisation de foncier pour les entreprises qui souhaitent se développer ou le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée qui s'implique au-delà du court terme. La mise en relation des entreprises avec des financeurs potentiels, leur accompagnement dans leur recherche foncière sont des exemples d'actions qui pourraient répondre à cette orientation.



Ouvrage bois sur le torrent de l'Eyssalette, septembre 2021 - Photo : L. Bobet

ACTIONS 2022-2026

ACTION 1	Opérations foncières forestières
ACTION 2	Schéma de desserte
ACTION 3	Plan de massif DFCI
ACTION 4	Chantiers pilotes pour la gestion multifonctionnelle des forêts
ACTION 5	Maintien du mélèze et valorisation de ses services-rendus
ACTION 6	Accueil raisonné des publics en forêt
ACTION 7	Inventaire et valorisation des vieux bois et gros bois morts
ACTION 8	Formation et rencontres thématiques
ACTION 9	Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises pour développer la construction bois et le bois énergie
ACTION 10	Parcours de l'élève sur la forêt et le bois de la maternelle au lycée
ACTION 11	Animation du programme d'actions de la charte forestière
CONVENTIONS	Biodiversité, sylvopastoralisme et tourisme

Action 1 : Opérations foncières forestières

PRIORITE 1

CONTEXTE

La maîtrise du foncier forestier est un moyen pour répondre aux enjeux de gestion forestière, mais aussi de réduction des risques naturels, de préservation de la biodiversité et d'accueil du public.

A l'échelle de la charte, près de 40% de la forêt des collectivités ne bénéficient pas du régime forestier et ne sont donc pas gérées. En forêts privées, 570 ha sont présumés comme biens vacants. La propriété privée est par ailleurs très morcelée ce qui nuit à sa gestion (les propriétés de plus de 25ha représentant 12% de la forêt privée).

Une stratégie foncière et sa déclinaison sur le terrain permettront d'agir sur plusieurs enjeux forestiers, dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle des forêts.



Embrun, sept 2020
Photo : L. Bobet

ENJEUX

- Développer la filière bois sur le territoire

ORIENTATIONS

- Garantir l'accès à la ressource en bois
- Soutenir le développement de la filière bois et contribuer à la transition écologique

OBJECTIFS

- Augmenter la mise en gestion d'espaces forestiers
- Maîtriser le foncier forestier pour pouvoir y faire des choix de gestion

MOYENS A MOBILISER

- Formation des élus
- Communication
- Proposition d'échange foncier sur des bassins de production privés (animation / médiation)
- Accompagnement des collectivités dans leurs démarches foncières

RESULTATS ATTENDUS

- Fiches territoriales des enjeux fonciers forestiers
- Meilleure maîtrise des outils fonciers par les élus, au service de leur stratégie foncière
- Diffusion d'un guide technique
- Mise en oeuvre des actions sur le foncier forestier
- Intégration de nouvelles parcelles forestières dans les plans d'aménagement

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux de participation des élus à la formation
- Nombre de procédures « biens vacants » engagées par les collectivités
- Nombre de propriétaires contactés
- Nombre de propriétaires participants aux chantiers groupés réalisés et surfaces concernées
- Nombre ASL créées
- Surfaces intégrées au régime forestier

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Mobilisation des élus en tant que propriétaires forestiers publics

MO potentiel : Communes Forestières

Partenaires potentiels : Communes, CCSP, ONF, SAFER

Afin de mobiliser les élus du territoire autour d'une stratégie foncière forestière, une formation et un accompagnement du territoire seront organisés afin de sensibiliser et informer ce groupe d'acteurs sur les outils mobilisables. Cette formation sera organisée dans le cadre du projet "Lutter contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités" porté par les Communes Forestières PACA. Les thèmes abordés seront notamment :

- Pourquoi et comment mettre en place une stratégie sur le foncier forestier
- Connaissance de la structuration et des enjeux du foncier forestier du territoire
- Les outils disponibles pour agir sur le foncier
- La gestion durable du foncier forestier avec intégration des enjeux de conservation de la biodiversité forestière.

La formation sera complétée par l'édition d'un guide technique, diffusé sur le territoire.

Opération B : Mobilisation des propriétaires forestiers privés sur les bassins de production forestière prioritaires

MO potentiel: CRPF

Partenaires potentiels : CCSP

Sur 3 bassins de production forestière identifiés comme prioritaires dans l'action n°2, les propriétaires privés identifiés comme pouvant avoir un intérêt à la mise en gestion de leur parcelle, du fait des potentialités forestières de leurs parcelles, seront mobilisés (courriers, réunions d'information, rencontre individualisée...)

La mobilisation des propriétaires privés se fera dans l'optique d'organiser des chantiers groupés.

La mobilisation autour de ces chantiers groupés permettra, dans un deuxième temps, d'identifier des propriétaires volontaires pour envisager de l'échange foncier (bourse foncière forestière) ou la vente de parcelles permettant de constituer des propriétés cohérentes permettant leur mise en gestion. Dans ce contexte, l'outil développé par le CNPF ("la forêt bouge", outil numérique qui permet notamment l'achat et la vente de parcelles forestières) sera valorisée localement.

Ces démarches d'animation devront permettre d'envisager la création d'Associations Syndicales Libres (ou autre forme de regroupement des propriétaires privés) par bassin de production.

Opération C : Définition et mise en oeuvre d'actions foncières forestières pour les forêts des collectivités

MO potentiels : Communes, Communes forestières

Partenaires potentiels : CCSP, ONF, SAFER

Sur la base des données mises à disposition par les Communes Forestières dans le cadre du projet "Lutter contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités" et de la base de données géographiques sur les enjeux fonciers constituée à cette occasion, les opérations foncières à réaliser seront proposées aux communes.

Il sera par exemple envisagé d'engager les actions suivantes : réalisation de cartographies communales des zones à enjeux pour la maîtrise du foncier forestier, identification des biens sans maître ou à la vente, accompagnement des communes dans les procédures d'acquisition, d'échange ou de vente, appui à la mise en gestion par regroupements de biens...

Cette opération prendra en compte les instructions techniques prévues par la Préfecture des Hautes-Alpes au titre de SURFACE PLUS (intégration de nouvelles parcelles communales au régime forestier suite à l'analyse SURFACE PLUS ou dans le cadre des révisions des aménagements).

La CCSP accompagnera les communes membres dans la mise en oeuvre de ces opérations foncières, par un appui technique et méthodologique.

Action 1 : Opérations foncières forestières

PRIORITE 1

	2022	2023	2024	2025	2026
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Formations des élus et mobilisation des propriétaires	Formations des élus et mobilisation des propriétaires Définition des opérations foncières forestières	Mise en oeuvre	Mise en oeuvre	Mise en oeuvre

ACTIONS LIÉES Actions n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 5% ETP moyen / an : Coordination générale de l'action, accompagnement des collectivités dans la mise en oeuvre des actions foncières

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Mobilisation et formation des élus, édition d'un guide technique	Projet FEADER "Lutter contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités" / Communes Forestières PACA 15 000 € TTC sur deux années	FEADER Région SUD Appels à projets	Financeurs : 80% Autofinancement MO : 20%
Mobilisation des propriétaires privés	30 000 € TTC		
TOTAL	45 000 € TTC		

Action 2 : Schéma de desserte

PRIORITE 1

CONTEXTE

Un schéma de desserte a pour objet de constituer un document de référence sur lequel s'appuieront les collectivités et financeurs pour la réalisation de projets de voirie. A terme, ce schéma doit permettre d'assurer une desserte optimisée des peuplements forestiers, tout en conciliant respect de l'environnement et intégration des autres usages et enjeux de la forêt (pastoralisme, tourisme, adaptation au changement climatique..)

Alors que le schéma de Desserte Moyenne Durance arrive à échéance en 2021 et que le Département finalise en 2021 son Schéma Départemental d'Accès à la Ressource Forestière (SDARF), l'engagement du territoire dans cette étude en 2022 est une opportunité de programmer les travaux de réfection de la desserte forestière, à réaliser par les propriétaires forestiers, dont les communes.

Le diagnostic fait apparaître que le réseau de desserte est assez complet sur le territoire. Cependant, son maintien en fonction demande des efforts de programmation pour prendre en compte les reliefs accidentés et le morcellement foncier privé important. Ainsi, la révision du schéma de desserte a été identifiée comme une action à réaliser de façon prioritaire à l'occasion de cette 11ème charte forestière.

ENJEUX

- Développer la filière bois sur le territoire

ORIENTATIONS

- Garantir l'accès à la ressource
- Soutenir le développement de la filière bois et contribuer à la transition écologique

OBJECTIFS

- Dynamiser la gestion forestière en ayant une mobilisation optimale des bois
- Prioriser les travaux d'entretien de la desserte en intégrant les autres enjeux du territoire (tourisme, DFCI, environnement, activités récréatives..)

MOYENS A MOBILISER

- Moyens géomatiques
- Expertise
- Ingénierie financière

RESULTATS ATTENDUS

- Elaboration d'un schéma de desserte 2022-2032
- Engagement des propriétaires forestiers dans la mise en oeuvre des actions de réfection de la desserte

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions du 2ième schéma de desserte mises en oeuvre à l'issue de la première charte forestière



Chantier réhabilitation
RF Joubelle depuis Réallon
juin 2021 - Photo : L. Bobet

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Etudes et concertation visant l'élaboration du 2^{ième} schéma de desserte forestière à l'échelle des 17 communes du territoire de la charte

MO potentiel : CCSP (option : en maîtrise d'ouvrage déléguée des communes)

Partenaires potentiels : ONF, CRPF, DDT, Communes Forestières

L'élaboration du schéma de desserte se déclinera en plusieurs phases. Cette étude aura pour objet de planifier l'entretien de la desserte forestière, en utilisant les études déjà réalisées sur le territoire. L'étude sera suivie par un comité de pilotage, à constituer, dès le lancement de l'opération.

Phase 1 : Bilan détaillé du schéma de desserte Moyenne Durance 2011 - 2021 intégrant l'identification des points de blocage à la réalisation des actions prévues au 1^{er} schéma.

Phase 2 : Mobilisation des propriétaires et gestionnaires de forêts autour de ce 2^{ième} schéma de desserte.

Phase 3 : Recueil des données disponibles sur le réseau de desserte auquel sera intégré les données du SDARF, les enjeux et usages actualisés.

Phase 4 : Après l'identification des besoins du territoire, le COPIL retiendra les projets permettant d'y répondre. Les avant-projets de desserte seront élaborés, en y intégrant un chiffrage coût / bénéfice de la desserte avec une attention particulière sur les enjeux environnementaux (ex: anticiper les évaluations des incidences en cas de création en sites gérés / protégés).

Phase 5 : Sera organisé la concertation des propriétaires forestiers, des représentants des usagers, du secteur associatif autour des avant-projets de desserte pour garantir l'adéquation entre les besoins et contraintes des acteurs, les enjeux de multifonctionnalité et la programmation proposée. A cette occasion, une attention particulière sera portée sur l'intérêt réel des maîtres d'ouvrages à faire réaliser les travaux (propriétaires forestiers et/ou leur groupement) afin de proscrire les projets théoriques n'ayant aucune chance d'aboutir.

Phase 6 : Finalisation du schéma de desserte qui permettra de disposer des fiches techniques détaillées par projet (plan de situation, coûts détaillés, prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux, plan de financement, calendrier de réalisation...)

Phase 7 : Accompagnement des maîtres d'ouvrages dans le montage des dossiers de financement et des dossiers de consultation des entreprises pour la mise en oeuvre des travaux.

Vu les attentes des acteurs du territoire, ce schéma de desserte se concentrera en priorité sur l'analyse des besoins concernant les travaux de réfection, même si quelques opérations de création de nouvelles dessertes pourront être proposées, notamment pour les secteurs de Chorges et de Pontis, communes qui n'avaient pas fait l'objet d'une analyse lors du précédent schéma de desserte.

En lien avec l'action concernant "accueil raisonné des publics en forêt", une communication / sensibilisation du grand public sur les travaux forestiers en cours ou à venir (dont les travaux de desserte) sera proposée.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2022	2023	2024	2025	2026
	Etudes et concertation	Etudes et concertation	Mise en oeuvre du schéma par les MO Sensibilisation des publics	Mise en oeuvre du schéma par les MO Sensibilisation des publics	Mise en oeuvre du schéma par les MO Sensibilisation des publics

ACTIONS LIÉES

Actions n°1, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 10% ETP moyen / an : Mobilisation des communes, coordination de l'étude, ingénierie financière, sensibilisation des communes à la mise en oeuvre des opérations, sensibilisation du grand public sur les travaux de desserte

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Etudes, expertises et animation de la concertation	60 000 € TTC	FEADER	Financiers : 80% Autofinancement MO : 20%
TOTAL	60 000 € TTC		

Action 3 : Plan de massif DFCI

PRIORITE 2

CONTEXTE

Les changements climatiques conduisent à une augmentation de la saison propice aux incendies : les hivers sont plus secs et les étés plus longs. En parallèle, une densification de la végétation devenant plus sensible aux feux et une forte fréquentation des forêts peuvent conduire à une rapide augmentation du risque d'incendie.

Le plan de massif DFCI du massif de l'AVANCE réalisé en mai 2010 permet de couvrir les communes de Chorges, Savines-Le-Lac, Prunières, Saint Apollinaire, Le Sauze-du-Lac. Doter l'entièreté du territoire d'un plan de massif en y associant un programme de sensibilisation des publics et la mobilisation des élus permettrait de limiter les risques et prévenir les départs de feux de forêt.

De plus, le territoire s'engageant dans des opérations pilotes pour la gestion multifonctionnelle des forêts (cf. action n°2 du présent document), la prise en compte des enjeux DFCI est incontournable et un état des lieux complet des besoins dans ce domaine est nécessaire.

La CCSP élaborera ce plan de massif en étroite collaboration avec les communes, compétentes en matière de "gestion des équipement de défense des forêts contre l'incendie".

ENJEUX

- Améliorer le rôle multifonctionnel de la forêt
- Accompagner la coopération entre tous les acteurs

ORIENTATIONS

- Intégrer et anticiper les évolutions environnementales et sociétales dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité
- Diffuser la connaissance et l'information

OBJECTIFS

- Disposer des équipements nécessaires pour agir en cas de départ de feu de forêt
- Adapter les actions nécessaires face au risque incendie en anticipant sur les effets du changement climatique

MOYENS A MOBILISER

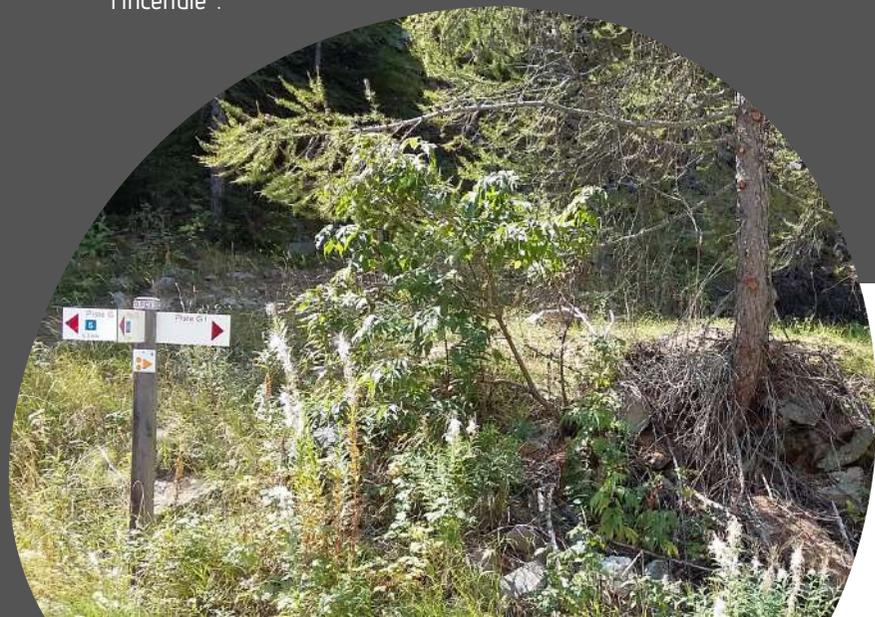
- Organisation de formations
- Moyens géomatiques
- Expertise DFCI
- Ingénierie financière
- Mobilisation des acteurs et médiations
- Communication et sensibilisation des publics

RESULTATS ATTENDUS

- Elaboration du plan de massif DFCI
- Mise en oeuvre des travaux DFCI sur le territoire

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions du plan de massif DFCI mises en oeuvre à l'issue de la première charte forestière



Depuis la route forestière Mont Guillaume
sept 2020 - Photo : L. Bobet

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Mobilisation des communes

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Communes Forestières, DDT 05

Les maires des communes sont responsables de la DFCI sur leur territoire et seront donc particulièrement mobilisés sur cette action via :

- Une information préalable sur le projet
- L'organisation d'une formation / sensibilisation sur les compétences de la commune en matière de DFCI et sur le rôle et les obligations des élus dans ce domaine
- L'identification d'élus référents du territoire pour s'impliquer dans le comité de pilotage de l'action

Opération B : Définition du plan de massif DFCI

MO potentiel : CCSP (option : en maîtrise d'ouvrage déléguée des communes)

Partenaires potentiels : DDT 05, ONF, Communes Forestières, CRPF PACA

La définition du plan de massif DFCI (pour les communes non couvertes par le plan du massif de l'AVANCE) passera par l'inventaire des équipements DFCI, de leur état et des travaux de création ou d'entretien à prévoir. Il priorisera ces travaux en fonction du rôle plus ou moins stratégique des équipements.

Le plan massif identifiera les actions nécessaires pour éviter les feux et les équipements indispensables pour faciliter et sécuriser le travail des pompiers. Le plan de massif s'attachera aussi à identifier les actions permettant de pérenniser les équipements (maîtrise foncière par classement DFCI, servitudes...)

Exemples :

- Augmentation et amélioration des capacités de réserves d'eau disponibles pour lutter contre les départs de feux
- Contrôle de la mise en oeuvre de travaux de débroussaillage, pour les communes classées à Risque FORT
- Maintien des activités pastorales dans un objectif de protection contre l'incendie...

Opération C : Accompagnement des communes à la mise en oeuvre du plan de massif et sensibilisation des publics aux risques incendies

MO potentiel : Communes Forestières, CCSP, ONF

Partenaires potentiels : Communes forestières, DDT 05

Le plan de massif approuvé permettra d'engager la phase opérationnelle du projet. La CCSP accompagnera les communes, maîtres d'ouvrages des opérations, dans les phases d'ingénierie financière et de suivi des opérations sur le terrain.

Afin d'accompagner la mise en oeuvre du plan de massif DFCI, des actions de sensibilisation des publics seront menées : maraudage en période touristique, diffusion auprès du grand public des supports de sensibilisation sur les risques incendies et les comportements à tenir. (cf. action n°5 "accueil raisonné des publics en forêt").

En association avec l'action n° 9 (parcours de l'élève), une sensibilisation sera proposée spécifiquement sur ce sujet, notamment dans le cadre du dispositif "la forêt fait école".

	2022	2023	2024	2025	2026
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Etudes	Etudes	Mise en oeuvre Plan de massif Sensibilisation des publics	Mise en oeuvre Plan de massif, Sensibilisation des publics dont scolaires	Mise en oeuvre Plan de massif, Sensibilisation des publics dont scolaires

ACTIONS LIÉES Actions n°1, n°2, n°4, n°6, n°8, n°10 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP \approx 10% ETP moyen / an : Mobilisation des communes, pilotage du plan de massif par convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, ingénierie financière, accompagnement des communes dans la mise en oeuvre des opérations, sensibilisation des publics

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Etudes et expertises	30 000 € TTC	CFM FEADER DFCI* Appels à projets	Financeurs : 80% Autofinancement MO : 20%
TOTAL	30 000 € TTC		

*Pour pouvoir bénéficier des aides FEADER DFCI, la commune doit être classée en risque fort "feu de forêt". Dans ce cas, l'aide à la DFCI est fixe au taux de 80%.

Action 4 : Chantiers pilotes pour la gestion multifonctionnelle des forêts

PRIORITE 1

CONTEXTE

L'élaboration de la charte forestière a mis en évidence le besoin d'accompagner la réalisation d'un programme de travaux innovant intégrant d'une part les enjeux de desserte pour une meilleure mobilisation du bois, notamment en forêt privée, mais aussi tous les autres enjeux transversaux des forêts du territoire : sylvopastoralisme, accueil des publics, risques, tourisme, biodiversité, changement climatique...

Combiner les enjeux locaux et actualisés de gestion forestière aux opérations restant à réaliser au schéma de desserte permettra de dégager des priorités d'actions et mener des chantiers pilotes sur le territoire de la charte.



Baratier, sept 2020
Photo : L. Bobet

ENJEUX

- Améliorer le rôle multifonctionnel de la forêt
- Développer la filière bois sur le territoire

ORIENTATIONS

- Garantir l'accès à la ressource en bois
- Soutenir le développement de la filière bois et contribuer à la transition écologique
- Favoriser le dialogue entre acteurs

OBJECTIFS

- Permettre l'accès à la ressource forestière
- Mobiliser les propriétaires (publics et privés)
- Organiser des chantiers innovants à déployer sur le territoire

MOYENS A MOBILISER

- Mobilisation des acteurs et partenaires
- Communication
- Expertise forestière
- Accompagnement de projets
- Ingénierie financière

RESULTATS ATTENDUS

- Bilan et mise à jour du schéma de desserte avec intégration des communes de Pontis et Chorques
- Programme de travaux pour 3 bassins de production forestière prioritaires
- Mise en oeuvre de chantiers pilotes
- Opération de communication sur les actions engagées

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de chantiers pilotes réalisés et surfaces concernées
- Nombre d'opérations de communication réalisées et estimation du nombre de personnes sensibilisées
- Volumes de bois et surfaces de forêts rendus mobilisables

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Identification de bassins de production forestière prioritaires, actualisation des enjeux intégrant la révision du schéma de desserte

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Propriétaires forestiers, ONF, CRPF, Communes Forestières, PNRQ-Natura 2000

Les grilles d'analyse des enjeux réalisées lors du schéma de desserte forestière (2011) et du plan d'approvisionnement territorial (2016) seront mises à jour, pour intégrer l'ensemble des enjeux locaux de 2021 : changement climatique, DFCI, libre évolution, pastoralisme, accueil du public, eau... Dans le cadre de la révision du schéma de desserte (cf. action n°2) et à travers un groupe de travail spécifique, une analyse AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces) sera faite pour identifier 3 zonages où intervenir prioritairement pour mener les chantiers pilotes (en fonction des multiples enjeux identifiés: biodiversité, DFCI, risques naturels, changement climatique...)

L'ensemble de ce travail donnera lieu à une cartographie des enjeux par bassin prioritaire, à l'échelle de la parcelle forestière.

Opération B : Mobilisation des acteurs, recueil des besoins, identification des chantiers pilotes et communication

MO potentiel: CCSP

Partenaires potentiels : ONF, CRPF (où l'enjeu pour la forêt privée est avéré), Chambre d'Agriculture 05, Communes Forestières

Afin de mobiliser les propriétaires forestiers, une information auprès de toutes les communes sera réalisée (réunions(s), courriers d'information...)

Pour accompagner la réalisation de la phase C, l'implication des acteurs (propriétaires et usagers) fera partie intégrante de l'action. Trois rencontres seront organisées afin de :

- Sensibiliser les propriétaires sur les enjeux de la gestion forestière sur le territoire
- Recueillir les besoins des propriétaires
- Recueillir les besoins des usagers : éleveurs, exploitants forestiers, usagers de loisirs...

La réalisation du programme de travaux s'accompagnera d'une communication pour sensibiliser les acteurs de la filière, les habitants et la population touristique aux opérations forestières mises en place sur le territoire, avec la réalisation d'une plaquette / guide méthodologique pour partager les retours d'expérience, organisation de visites de terrain à destination du grand public, vidéo ...

Opération C : Définition et mise en oeuvre d'un programme de travaux

MO potentiel : CCSP, communes et autres propriétaires forestiers

Partenaires potentiels : Propriétaires forestiers, ONF, CRPF (définition et animation), AFAB, Chambre d'Agriculture 05, PNRQ-Natura 2000, Communes Forestières

Sur la base du travail mené en phase A et B, seront proposés aux propriétaires des opérations pilotes* pour les bassins prioritaires (desserte, chantiers groupés publics/privés et privés/privés, chantiers en maîtrise d'ouvrages déléguée, méthodes alternatives d'exploitation comme le câble ou la traction animale...). La notion d'innovation pour le territoire sera mise en exergue afin de tester des solutions sur ces chantiers pilotes, et proposer des méthodes/montage à dupliquer.

Le programme de travaux sera conçu jusqu'au stade avant-projet. Le pilote de l'opération sera chargé d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de ce programme, notamment sur la phase d'ingénierie financière.

A l'issue de la réalisation des chantiers sur les bassins prioritaires, la même démarche sera menée sur 3 nouveaux bassins, de niveau de priorité secondaire.

*L'aspect pilote des opérations sera défini soit par l'aspect innovant de la thématique traitée pour le territoire, soit par le montage financier proposé

Action 4 : Chantiers pilotes pour la gestion multifonctionnelle des forêts

PRIORITE 1

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026
Mobilisation, identification chantiers pilotes, bassins prod. prioritaires	Réalisation chantiers pilotes, communication	Réalisation chantiers pilotes, communication	Mobilisation, identification chantiers, bassins prod. secondaires	Réalisation chantiers

ACTIONS LIÉES Actions n°1, n°2, n°3, n°5, n°7, n°8 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 25 % ETP moyen / an : Coordination générale, mobilisation des acteurs, montage administratif et financier des opérations pour réalisation des chantiers pilotes, montage et suivi des opérations de communication

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Etudes et expertises	35 000 € TTC (bassins de priorité 1) 20 000 € TTC (bassins de priorité 2)	FEADER Région SUD AAP "1 million d'arbres" Département 05 Appels à projets	Financeurs : 80% Autofinancement MO : 20%
Frais de communication	6 000 € TTC		
TOTAL	61 000 € TTC		

Pour la mise en oeuvre des opérations, les subventions issues des dispositifs suivants seront par exemple mobilisés : Programme 1 million d'arbres de la région SUD, FEADER "Desserte". Les recherches de fonds privés seront également étudiées (compensation carbone, crowdfunding...)

Action 5 : Maintien du mélèze et valorisation de ses services-rendus

PRIORITE 1

CONTEXTE

Les mélézins sont des peuplements très présents et fortement identitaires pour la Communauté de communes de Serre-Ponçon. Le mélèze, valorisé comme bois d'oeuvre, apporte d'autres services au territoire : paysage, intérêt pour les pratiques sylvopastorales... Mais les mélézins peuvent aussi entraîner des sylvicultures coûteuses et artificielles, du fait des travaux nécessaires à leur maintien dans le temps. Aujourd'hui, l'avenir du mélèze sur le territoire, du fait des coûts associés à son maintien, est au cœur des préoccupations, alors que cette essence est aussi fortement concurrencée par le Douglas au sein de la filière bois (essence à croissance rapide ne poussant pas sur le territoire, mais actuellement meilleur marché et standardisé).

La concertation menée lors de l'élaboration de la charte forestière a mis en évidence l'intérêt partagé des acteurs à voir les mélézins perdurer sur le territoire et le besoin d'agir dès cette première charte forestière.



Mélèze, sept. 2020
Photo : L. Bobet

ENJEUX

- Améliorer le rôle multifonctionnel de la forêt
- Développer la filière bois sur le territoire
- Accompagner la coopération entre tous les acteurs

ORIENTATIONS

- Accompagner les évolutions sur le mélézin
- Soutenir le développement de la filière bois et contribuer à la transition écologique
- Accompagner la gestion des interactions entre sylviculture et pastoralisme
- Favoriser le dialogue entre acteurs

OBJECTIFS

- Maintenir les mélézins sur le territoire
- Mobiliser les acteurs sur l'avenir du mélèze sur le territoire en valorisant ses services rendus

MOYENS A MOBILISER

- Moyens géomatiques
- Organisation de rencontres et formations
- Sensibilisation des publics
- Expertise pastorale et forestière
- Ingénierie financière
- Accompagnement de projets

RESULTATS ATTENDUS

- Cartographie des zones à enjeux pour le mélézin
- Augmenter la régénération systématique des mélézins
- Mise en valeur des services rendus par les mélézins

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de chantiers de régénération du mélèze engagés et surfaces de mélézins régénérées
- Nombre d'opérations de maintien du sylvopastoralisme engagées et leurs surfaces
- Outils de sensibilisation édités et diffusés
- Taux de participation des élus aux formations

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Cartographie des zones à enjeux pour la régénération des mélézins

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Communes, ONF, CRPF, Chambre d'Agriculture 05, Communes Forestières, Parc national des Ecrins, PNRQ-Natura 2000, association Forêts Alpines et laboratoires de recherche

Sur le territoire de la CFT et selon les bassins de production forestière (cf. action n°4), seront identifiés et cartographiés les secteurs à enjeux pour les mélézins afin d'identifier :

- Les mélézins à enjeux de renouvellement à 5, 10, 20 ans
- Les mélézins à enjeux pastoraux
- Les mélézins à enjeux climatiques (secteurs où les conditions climatiques vont dégrader les conditions stationnelles du mélèze).

Opération B : Mobilisation des acteurs, médiations et opérations de communication / sensibilisation

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Communes, ONF, CRPF, Chambre d'Agriculture 05, Communes Forestières, Parc des Ecrins, association Forêts Alpines et laboratoires de recherche

Afin de mobiliser les propriétaires forestiers sur le sujet du maintien des mélézins et de sa régénération sur le territoire, une rencontre sur ce thème sera organisée.

Dans les zones pastorales où des enjeux de renouvellement du mélézin sont prévus,

des médiations entre propriétaires, éleveurs et forestiers seront animés avec pour objectif de mettre en place des actions permettant de maintenir l'activité sylvopastorale sur le territoire de la charte forestière.

A chaque fois que cela sera possible, les élus veilleront à mettre en oeuvre la régénération des mélézins et à maintenir les activités sylvopastorales, en intégrant à la réflexion l'enjeu de résilience des forêts au changement climatique et la question de la gestion des cervidés lors des opérations de régénération des mélézins.

Cette opération sera accompagnée d'un outil de communication à destination du grand public. L'objectif sera d'une part de sensibiliser à l'usage du mélèze local et des services rendus par les mélézins et d'autre part d'informer sur les enjeux de sécurisation de l'approvisionnement de la filière locale en mélèze.

Opération C : Expertise des équilibres économiques, analyse des services rendus, identification et mise en oeuvre des actions prioritaires pour le maintien des mélézins

MO potentiel : CCSP, Communes

Partenaires potentiels : ONF, Chambre d'Agriculture 05, Communes Forestières, Parc national des Ecrins, PNRQ-Natura 2000, association Forêts Alpines et laboratoires de recherche

Une expertise des équilibres économiques à trouver pour maintenir les mélézins sur le territoire sera réalisée.

Opération C (suite) :

Cette expertise permettra de quantifier les besoins financiers, identifier les dispositifs de financement déjà existants et les leviers à mobiliser. A cette expertise sera associée une analyse des «services rendus» par le maintien des mélézins sur le territoire de la CCSP : services environnementaux (protection tétraonidés, flore...), intérêt pour les systèmes agro-forestiers, intérêts paysagers, intérêt touristique et économique ...

Sur les forêts où le renouvellement des aménagements forestiers est prévu d'ici 2026 (ex: FC Châteauroux-Les-Alpes, FC Saint-André-d'Embrun, FI La Magnane...), sera identifié l'intérêt de déclencher conjointement des diagnostics pastoraux pour disposer des données nécessaires permettant de trouver des solutions techniques pour maintenir, autant que possible, les activités sylvicoles et pastorales. (réf: guide RENFORT).

Sur la base des études existantes et des médiations entre éleveurs et forestiers, un programme d'actions pour la régénération des mélézins sera proposé aux propriétaires forestiers et intégré au programme de travaux prévu à l'action n°4. du présent document.

La CCSP accompagnera les porteurs de projet dans la réalisation des opérations (ingénierie financière, montage de dossiers, mobilisation des partenaires techniques, suivi des opérations aux côtés du MO...) Des chantiers participatifs pourront être proposés pour répondre au double objectif de sensibilisation des publics et de réalisation des opérations sur le terrain.

Action 5 : Maintien du mélèze et valorisation de ses services-rendus

PRIORITE 1

	2022	2023	2024	2025	2026
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Cartographie, expertise équilibres éco, analyse services-rendus, mobilisation et médiations	Identification opérations prioritaires, ingénierie financière et mise en oeuvre.	Mise en oeuvre opérations régénérations, communication	Mise en oeuvre	Mise en oeuvre

ACTIONS LIÉES Actions n°1, n°2, n°4, n°6, n°7, n°8, n°9 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 25 % ETP moyen / an : Coordination générale, mobilisation des acteurs, montage administratif et financiers des opérations pour réalisation des chantiers pilotes, montage et suivi des opérations de communication

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Etudes et expertises (cartographie, expertise éco, analyse des services rendus, diagnostics pastoraux, définition opérations au stade APS)	50 000 € TTC		
Frais de communication	6 000 € TTC	FEADER LEADER Région SUD Appels à projets	Financeurs : 80% Autofinancement MO : 20%
TOTAL	56 000 € TTC		

Pour la mise en oeuvre des opérations, les subventions issues des dispositifs suivants, seront mobilisées: Programme 1 million d'arbres de la région SUD, Fond RESPIR, FEADER "équipements pastoraux".

CONTEXTE

Le territoire, forestier presque pour moitié, vit largement de l'économie touristique. Les interactions entre "forêts" et "tourisme" ont largement été mises en avant lors de l'élaboration de la charte forestière et se sont traduites par plusieurs propositions d'actions de la part des partenaires mobilisés.

Par ailleurs, le territoire compte une forêt domaniale labellisée par l'ONF, Forêt d'Exception®. Ce site fait partie du réseau des 17 forêts d'exception de France et la Communauté de communes s'est engagée dans l'animation d'un schéma d'accueil et d'un plan d'interprétation sur un secteur élargi autour de cette forêt d'exception, afin de construire une stratégie concertée d'accueil des publics.

Mais les enjeux pour l'accueil des publics en forêts ne se concentrent pas uniquement sur cette forêt d'exception. Mener des actions sur l'ensemble des massifs forestiers en lien avec les partenaires du territoire (ONF, parc national des Ecrins, Pays d'art et d'histoire, office de tourisme intercommunal...) est une opportunité pour faire de la forêt un lieu de ressourcement, de loisirs et de découverte, complémentairement aux activités nautiques d'une part et aux activités de montagne d'autre part, en bonne coordination avec les enjeux sylvicoles du territoire.

ENJEUX

- Améliorer le rôle multifonctionnel de la forêt
- Accompagner la coopération entre tous les acteurs

ORIENTATIONS

- Accompagner la gestion de l'accueil des publics en forêts
- Intégrer et anticiper les évolutions environnementales et sociétales dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité
- Diffuser la connaissance et l'information

OBJECTIFS

- Valoriser le patrimoine forestier du territoire
- Participer à créer une culture forestière sur le territoire
- Canaliser la circulation motorisée
- Anticiper et réduire les conflits d'usages en forêt

MOYENS A MOBILISER

- Moyens géomatiques
- Organisation de formation
- Sensibilisation des publics
- Expertise en interprétation des patrimoines

RESULTATS ATTENDUS

- Approbation d'un schéma d'accueil forestier intégrant un plan de circulation
- Réalisation d'un programme d'animations annuel
- Edition/diffusion d'outils de communication
- Journée annuelle de sensibilisation des professionnels du tourisme à la multifonctionnalité de la forêt.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions du schéma d'accueil mises en oeuvre à l'issue de la 1^{ière} CFT
- Taux de participation aux animations organisées
- Nombre de personnes contactées annuellement lors de la campagne de maraudage

DESRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Réalisation d'un schéma d'accueil du public en forêts de Serre-Ponçon (3 massifs prioritaires)

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Communes, ONF, OTI, Pays d'Art et d'Histoire, Parc national des Ecrins, Communes forestières, CERPAM

Sur la base du diagnostic de la CFT et du retour d'expérience des opérations menées en faveur de l'accueil des publics sur le massif forestier « Morçon-Boscodon » et le programme de la Forêt d'Exception® de Boscodon, 3 autres secteurs forestiers à enjeux pour l'accueil des publics feront l'objet d'un schéma d'accueil. Le choix des massifs forestiers à retenir se fera en concertation avec les acteurs.

Pour chacun des secteurs retenus, des actions seront proposées aux différents maîtres d'ouvrages concernés afin de :

- Proposer un accueil et une découverte de qualité dans les massifs forestiers (information des publics, équipements d'accueil, signalétique, WC sec...)
- Mettre en valeur le patrimoine forestier et ses différents usages/fonctions (biodiversité forestière, gestion du risque, histoire du RTM, sylviculture, pastoralisme, bois mort au sol, changement climatique...)

Opération B : Elaboration et promotion d'un plan de circulation dans les massifs forestiers

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Communes, ONF, OTI, Parc national des Ecrins, Communes forestières

La CCSP élaborera ce plan de circulation selon les étapes suivantes :

- Etat des lieux et cartographie initiale du statut des voies dans les forêts publiques du territoire
- Identification des zones sensibles concernant la circulation et la fréquentation des voies en forêt
- Formation des élus
- Edition d'une carte interactive des voies et pistes ouvertes/fermées à la circulation
- Diffusion de l'information et sensibilisation des publics relais

Ce plan de circulation intégrera notamment les enjeux risques, biodiversité et sera mis en correspondance avec le schéma de mobilisation des bois

Opération C : Sensibilisation, animations et médiation

MO potentiel : CCSP, OTI, Pays d'Art et d'Histoire

Partenaires potentiels : Communes, ONF, Parc national des Ecrins, Communes forestières, FIBOIS, CRPF (journée

Opération C (suite) :

Afin d'assurer un accueil raisonné des publics en forêts, des actions de sensibilisation et médiation sont nécessaires. Plusieurs étapes permettront d'accompagner cet accueil :

- Recensement des outils de sensibilisation disponibles sur la forêt et la filière bois et création de nouveaux supports complémentaires en fonction des besoins (vidéo par exemple, parcours Sens'Action "forêt"...)
- Une mission de maraudage en forêt aux périodes estivales pour créer une culture forestière, anticiper/réduire les conflits d'usages
- Organisation d'une journée annuelle de sensibilisation des professionnels du tourisme à la connaissance des forêts du territoire et de leurs usages (filière bois)
- Proposer un programme de sensibilisation in situ à destination du public (visites, conférences, sorties terrain). Ces sorties permettront de traiter de thèmes diversifiés en lien avec la forêt et le bois : histoire « culturelle » du RTM, biodiversité forestière, paysages, approche sensible ou artistique, visite d'un chantier d'exploitation, parcours des maisons en bois sur le territoire, impact du changement climatique, découverte des métiers de la forêt (ex : format « vis ma vie de bûcheron »)...

Action 6 : Accueil raisonné des publics en forêt

PRIORITE 2

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026
Maraudage, sensibilisation pro. du tourisme, communication	Maraudage, sensibilisation pro. du tourisme, communication	Idem + Schéma d'accueil des publics	Maraudage, sensibilisation pro. du tourisme, Mise en oeuvre schéma accueil Prog. animations	Maraudage, sensibilisation pro. du tourisme, Mise en oeuvre schéma accueil Prog. animations

ACTIONS LIÉES

Actions n°2, n°3, n°5, n°7, n°8, n°10 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 10 % ETP moyen / an : Coordination générale, pilotage de la réalisation du schéma d'interprétation, réalisation du plan de circulation, organisation du programme d'animation, montage des opérations de communication et suivi des prestations, organisation de la journée annuelle des professionnels du tourisme.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Etudes et expertises (schéma d'accueil forestier)	25 000 € TTC	Avenir Montagnes Espaces Valléens ALCOTRA - PITER Appels à projets	Financeurs : 80% Autofinancement MO : 20%
Frais de communication (vidéo et/ou autres supports) et actions de promotion des animations	10 000 € TTC		
Accueil d'un service civique annuellement (indemnités, petit équipement)	5 000 € TTC sur la durée du programme		
Sensibilisation annuelle des professionnels du tourisme	1 000 € TTC		
Prestations pour programme d'animation (accompagnateur en montagne, animateur nature, conférenciers...)	5 000 € TTC		
TOTAL	46 000 €		

Action 7 : Inventaire et valorisation des vieux bois et gros bois morts

PRIORITE 1

CONTEXTE

Les vieux arbres et les gros bois morts constituent des réservoirs de biodiversité indispensables au développement de plus de 25% des espèces forestières. Ils offrent des habitats favorables à de nombreuses espèces qui y trouvent refuge et nourriture.

Les recommandations de l'ONF, en matière de conservation d'une trame d'arbres à haute valeur biologique dans toutes les forêts publiques gérées visent, a minima, le maintien d'un arbre mort ou sénéscent par hectare et 2 arbres à micro-habitats (cavités, fentes, écorces décollées, etc) par hectare. Parallèlement, le bois mort laissé au sol est un aspect de la gestion forestière parfois incompris du grand public, alors même qu'une meilleure prise en compte de l'environnement dans la gestion des territoires est au cœur des préoccupations de société.



ENJEUX

- Améliorer le rôle multifonctionnel de la forêt
- Accompagner la coopération entre tous les acteurs

ORIENTATIONS

- Intégrer et anticiper les évolutions environnementales et sociétales dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité
- Diffuser la connaissance et l'information

OBJECTIFS

- Connaître la ressource en vieux bois et gros bois morts
- Identifier le maillage existant en matière de vieux bois et gros bois morts
- Sensibiliser les publics à la présence de bois morts
- Moyens géomatiques
- Expertise naturaliste
- Sensibilisation / médiation / Concertation

MOYENS A MOBILISER

RESULTATS ATTENDUS

- Cartographie du maillage existant en matière de vieux bois et gros bois morts dans les forêts
- Acceptation par tous les publics des vieux bois et gros bois morts dans les forêts du territoire
- Partage de la donnée naturaliste auprès des gestionnaires forestiers pour en faciliter la prise en compte lors des martelages, coupes et travaux forestiers
- Prise en compte dans les aménagements forestiers et plan de gestion des données naturalistes disponibles
- Réalisation d'une cartographie initiale du maillage «vieux bois / bois mort »
- Nombre de parcelles prospectées (binôme ONF / PnE)
- Nombre de documents de gestion révisés ou agréés intégrant les données d'inventaire
- Nombre d'actions de sensibilisation proposé

INDICATEURS DE SUIVI

Source : www.salamandre.org

Action 7 : Inventaire et valorisation des vieux bois et gros bois morts

PRIORITE 1

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Connaissance de l'état initial du maillage « vieux bois / gros bois morts »⁽¹⁾ et mise en place concertée d'une trame de vieux bois et de boisements en libre évolution dans les forêts publiques du territoire

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : ONF, Parc national des Ecrins, communes, CEN PACA, CCSP-sites Natura 2000, PNRQ-Natura 2000, LPO, SAPN-FNE 05, FNE PACA, associations

Pour disposer d'un état initial du maillage existant « vieux bois / gros bois morts » et afin de compléter l'inventaire des arbres bio sur pieds déjà réalisées par l'ONF dans les forêts publiques gérées, il s'agira :

1°) Dans les forêts publiques, sur les communes adhérentes au Parc national des Ecrins

Dans les zones EN sylviculture, l'ONF adressera au PNE en décembre de l'année n, les parcelles soumises à coupes ou travaux prévues pour les années n+1 et n+2 ainsi que les martelages n+1, permettant :

Pour les parcelles à passer en coupe ou travaux dans les 2 ans :

- Au PnE de faire un porter à connaissance à l'ONF des données naturalistes déjà connues ;
- Sur les parcelles dites prioritaires, d'organiser une visite de terrain par un binôme ONF + PnE. A cette occasion, seront notamment mis en exergue les gros bois morts au sol, à intégrer à la cartographie du maillage existant « vieux bois / gros bois morts » ;

Opération A (suite)

- En amont des chantiers, des mesures de protection seront réfléchies entre les deux établissements (ex : mise en défens sectorisée, travaux en dehors de période de nidification, définition de zones exclusive de passage, etc).

Pour les martelages de printemps :

Pour les parcelles dites prioritaires, en plus du porter à connaissance des données naturalistes déjà connues par le PnE, Potentielle (développé par l'INRA et le CNPF) pourra aussi être une visite de terrain par un binôme ONF + PnE sera prévu en amont des martelages. De nouveau, ces visites seront une opportunité d'identifier les gros bois morts au sol, à intégrer à la cartographie du maillage existant « vieux bois / gros bois morts », en complément de la donnée ONF.

Dans les zones HORS sylviculture, seront identifiées les parcelles susceptibles de passer EN sylviculture lors des prochaines révisions d'aménagement, afin d'y prévoir également un porter à connaissance des données naturalistes connues par le parc national et des visites en binôme ONF + PnE (en fonction du temps disponible) pour les parcelles dites prioritaires.

Ce travail en partenariat entre l'ONF et le Parc National des Ecrins, fera l'objet d'un bilan après la 1^{ère} année d'expérimentation afin de vérifier la faisabilité et le renouvellement annuel (ou adaptation) de cette opération. La priorité sera donnée aux secteurs EN sylviculture. Ce partenariat pourra faire l'objet d'un conventionnement pour inscrire la démarche dans le temps.

Opération A (suite)

2°) Dans les forêts publiques, hors communes adhérentes au Parc national des Ecrins :

Les associations et experts naturalistes locaux, dans le cadre de conventions à formaliser avec l'ONF, seront mobilisés selon les secteurs et les besoins des agents de l'ONF pour compléter la connaissance naturaliste. La méthode de l'Indice de Biodiversité Potentielle (développé par l'INRA et le CNPF) pourra aussi être utilisée, notamment dans le cadre de missions de stage sur ces secteurs, avec un pilotage de l'ONF.

3°) Dans le cadre d'une mission d'apprentissage pilotée par l'ONF et sur la base des données déjà disponibles (pointage des arbres bio lors des martelages depuis quelques années), une cartographie du maillage « vieux bois / gros bois morts » sera réalisée dans les forêts publiques (en ET hors PnEcrins).

En fonction de la cartographie ainsi réalisée, seront identifiés les secteurs où le maillage « vieux bois / gros bois morts » n'est pas connu. L'absence de connaissance ne signifiant pas l'absence de vieux bois / gros bois morts dans les parcelles, le pilote de l'opération organisera une mission complémentaire sur ces secteurs pour acquérir la connaissance manquante et ainsi compléter l'état initial du maillage existant « vieux bois / gros bois morts », d'ici l'année 2024 (inventaires via des prospections sur le terrain nécessaires). En fonction des surfaces de "zones blanches" à couvrir, le territoire à prospecter sera resserré sur les secteurs identifiés à cette occasion comme prioritaires pour cette 1^{ère} charte.

(1) Pour une question de lisibilité, l'intitulé "maillage de vieux bois / gros bois morts" correspond dans l'ensemble de cette fiche-action au maillage de : vieux bois, arbres à cavités, très gros arbres vivants, îlots de vieillissements et sénescents, gros bois morts, contrats bois sénescents Natura 2000, arbres bio.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération B : Connaissance de l'état initial du maillage existant « vieux bois/gros bois morts » dans les forêts privées du territoire de la charte forestière.

MO potentiel : A définir

Partenaires potentiels : Parc national des Ecrins, communes, CEN PACA, CRPF, CCSP-sites Natura 2000, PNRQ-Natura 2000, SAPN-FNE 05, LPO, associations

1°) Dans les forêts privées du territoire de la charte forestière

Dans les forêts disposant d'un Plan Simple de Gestion et en amont des coupes en chantier groupé, sous réserve de l'accord du propriétaire, la collecte de l'information concernant les « vieux bois / gros bois morts » sera réalisée, notamment en utilisant la méthode de l'Indice de Biodiversité Potentielle.

2°) Dans les forêts privées, sur les communes adhérentes au Parc national des Ecrins

A la demande des propriétaires et dans la limite des capacités des équipes du Parc national des Ecrins, un porter à connaissance, par parcelle, des habitats et des espèces sensibles connus, pourra être réalisé par le parc à destination du propriétaire privé, en amont des passages en coupes ou travaux.

Opération C : Mobilisation et sensibilisation des propriétaires de forêts et de leurs gestionnaires sur des objectifs partagés pour maintenir ou densifier le maillage « vieux arbres / gros bois morts » et sensibilisation du grand public à leur conservation

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Parc national des Ecrins, ONF, CRPF, Communes, CEN PACA, Communes forestières, CCSP-sites Natura 2000, PNRQ-Natura 2000, SAPN-FNE 05, FNE PACA, LPO, autres associations

A l'issue des 4 premières années de collecte de données permettant de disposer d'un premier état du maillage « vieux bois /gros bois morts » «Très gros arbres vivants / Arbres à micro-habitats» les propriétaires de forêts et leurs gestionnaires seront mobilisés, avec les partenaires de l'opération, pour définir collectivement des objectifs permettant de maintenir et / ou densifier ce maillage et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

A l'occasion de cette mobilisation, le retour d'expérience du PNR du Queyras pourra être valorisée : Cette expérimentation avait en effet permis de démontrer que des îlots de vieillissement / sénescence de 0.5ha distants de 750 mètres permettait un maillage fonctionnel, avec une perte économique inférieure à 2%. A cette occasion, sera également envisagé la possibilité de créer un fond permettant l'indemnisation des propriétaires pour la mise en place d'îlots de vieillissement / senescence, sur le modèle de ceux réalisés dans les sites Natura 2000

Opération C (Suite)

(crowdfunding, mesures compensatoires DREAL, autres dispositifs...)

Enfin, en lien avec l'action n°6 « Accueil raisonné des publics en forêts », le grand public sera aussi sensibilisé à la conservation des vieux bois et arbres morts en forêts ainsi qu'au rôle des rémanents après une coupe : maraudage, animations, conférences, supports de sensibilisation seront les moyens pour sensibiliser le grand public. mais aussi les propriétaires de forêts

Action 7 : Inventaire et valorisation des vieux bois et gros bois morts

PRIORITE 1

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026
Lancement et mise en œuvre partenariat ONF / PNE Cartographie maillage existant connu vieux bois / arbres morts	Mise en œuvre partenariat ONF / PnE Lancement démarche forêt privée Collecte données complémentaires	Mise en œuvre partenariat ONF / PnE Lancement démarche forêt privée Collecte données complémentaires	Mise en œuvre partenariat ONF / PnE Mobilisation des propriétaires Définition objectifs partagés Sensibilisation grand public	Mise en œuvre partenariat ONF / PnE Accompagnement des propriétaires dans mise en œuvre objectifs Sensibilisation grand public

ACTIONS LIÉES

Actions n°1, n°2, n°4, n°6, n°8, n°10 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 10 % ETP moyen / an : Coordination générale de l'action (animation d'un groupe de travail spécifique, organisation des inventaires complémentaires dans les zones non prospectées, communication autour de l'action, sensibilisation des propriétaires forestiers..

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Collecte de la donnée en matière de maillage "vieux bois / arbres morts" sur les secteurs non prospectés via des inventaires ciblés	A définir en fonction des zones blanches à couvrir		
Prestation de médiation et concertation auprès des propriétaires	5 000 €	Région SUD PO1A Appels à projets Fondation de France	Financiers : 80% Autofinancement MO : 20%
Frais de reprographie et communication pour le porter à connaissance	500 €		
TOTAL	5 500 € + missions d'inventaires dont le montant reste à définir		

Action 8 : Formation et rencontres thématiques

PRIORITE 2

CONTEXTE

Avec le renouvellement de plus d'un tiers des maires sur le territoire intercommunal en 2020 et l'implication de nouveaux élus dans les conseils municipaux, la charte forestière est une occasion d'organiser la sensibilisation et la formation des élus sur la filière forêt-bois, en cohérence et complémentarité. Les élus, propriétaires de forêts publiques, aménageurs du territoire, prescripteurs dans la construction (bois), en responsabilité sur les questions réglementaires en forêt (DFCI, OLD, circulation...), acteurs dans la préservation des espaces naturels, maîtres d'ouvrages des chaufferies bois... sont en effet au cœur des décisions pour développer la filière.

Les architectes et maîtres d'œuvre sont aussi en première ligne pour stimuler la filière bois sur le territoire. Associer ces acteurs à certaines formations proposées aux élus pour la construction bois est une opportunité d'améliorer l'intégration du bois dans les futurs projets du territoire.

ENJEUX

- Accompagner la coopération entre tous les acteurs
- Développer la filière bois sur le territoire

ORIENTATIONS

- Améliorer les compétences et les partager
- Soutenir le développement de la filière bois et contribuer à la transition écologique

OBJECTIFS

- Accompagner les élus du territoire dans leur connaissance de la forêt et de la filière bois
- Donner des clés de compréhension pour faciliter la prise des décisions en matière de gestion forestière
- Porter à connaissance les obligations légales des communes en matière de gestion forestière
- Mobiliser les prescripteurs en matière de construction bois
- Intégrer la forêt et le bois dans les documents stratégiques et de planification (SCOT, PLU, PLH...)

MOYENS A MOBILISER

- Organisation de formations, rencontres et événements
- Promotion / communication

RESULTATS ATTENDUS

- Mobilisation des élus pendant les formations organisées par les Communes Forestières
- Rencontre annuelle des élus du territoire sur la filière forêt bois
- Mobilisation des prescripteurs dans la construction bois lors de temps d'échanges et formations

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux de participation aux formations, rencontres et visites de chantiers



Formation "pins dans la construction", Savines-Le-Lac
Fév. 2021 - Photo : L. Bobet

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Sensibilisation et formation continue des élus (et des prescripteurs dans la construction et chauffage bois quand ces thématiques seront traitées)

MO potentiel: Communes Forestières, FIBOIS SUD

Partenaires potentiels : CCSP + différents intervenants en fonction des thématiques

Chaque année, l'association des Communes Forestières PACA propose un planning de formation aux élus, sous la forme de visio-conférences ou de journées in situ. Certaines de ces formations ont lieu sur le territoire de la charte forestière ou à proximité (département des Hautes-Alpes, nord du département des Alpes-de-Haute-Provence). Promouvoir ces journées après des élus de la CFT Serre-Ponçon sera une occasion de mieux les mobiliser. Seront notamment ciblées les formations qui répondent aux problématiques et enjeux identifiés dans la phase d'élaboration de la charte forestière de Serre-Ponçon, comme par exemple :

- Production forestière et gestion de la forêt
- Intégration de la biodiversité dans la gestion forestière (PNRQ-Natura 2000)
- Rôle des élus dans les instances de gestion de la chasse
- Favoriser la résilience des forêts face aux effets du changement climatique
- Intégration des constructions bois dans les projets

Opération A (Suite) :

- Utilisation de méthodes alternatives de débardage (câble-mât, traction animale)
- Le sylvopastoralisme dans les forêts des collectivités

Les formations organisées par les autres acteurs de la forêt (DDT 05; FIBOIS SUD ...) seront aussi relayées sur le territoire par la CCSP.

Selon le programme annuel de formation proposé par les communes forestières sur le territoire et en fonction des besoins spécifiques exprimés localement, seront organisées des formations spécifiques.

Afin de mutualiser les coûts et s'assurer d'un taux de participation suffisant, une réflexion avec des territoires voisins, engagés dans une stratégie locale de gestion forestière, sera envisagée.

Lorsque les thèmes de l'intégration du bois dans la construction seront traités, les rencontres seront élargies aux prescripteurs dans la construction (maîtres d'oeuvre, architectes, cabinets d'urbanisme...)

Le CAUE, l'association Bois des Alpes, Le Pays d'Art et d'Histoires, l'UNADHA (Union des Architectes des Hautes-Alpes), FIBOIS SUD, la chambre d'agriculture (intégration du bois dans les hangars agricoles) seront selon les thèmes choisis, associés à l'organisation de ces temps forts.

Opération B : Rencontre annuelle sur un thème lié à la filière forêt-bois

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Communes Forestières, ONF, FIBOIS SUD + différents intervenants en fonction des thématiques

Pour compléter l'offre de formation proposée sur le territoire et afin de mettre en réseau les élus et acteurs impliqués dans la filière forêt-bois et les différents acteurs du territoire, sera organisée une rencontre annuelle qui pourra prendre la forme de visites de chantiers, de conférences, de voyages d'étude... Seront aussi associés les principaux partenaires et acteurs de la filière pour permettre un meilleur échange et l'émergence de nouveaux projets les impliquant.

Cette rencontre annuelle pourra être mutualisée avec d'autres événements déjà organisés sur le territoire ou en lien avec d'autres actions prévues à la charte forestière.

Comme dans l'opération A, lorsque les thèmes de l'intégration du bois dans la construction seront traités, les rencontres seront élargies aux prescripteurs dans la construction.

Action 8 : Formation et rencontres thématiques

PRIORITE 2

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026
Formation des élus, organisation d'une rencontre annuelle, promotion des formations et actions sensibilisation des partenaires	Formation des élus, organisation d'une rencontre annuelle, promotion des formations et actions sensibilisation des partenaires	Formation des élus, organisation d'une rencontre annuelle, promotion des formations et actions sensibilisation des partenaires	Formation des élus, organisation d'une rencontre annuelle, promotion des formations et actions sensibilisation des partenaires	Formation des élus, organisation d'une rencontre annuelle, promotion des formations et actions sensibilisation des partenaires

ACTIONS LIÉES

Actions n°1, n°2, n°3 n°4, n°5, n°6, n°7, n°9, n°10 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 5% ETP moyen / an : Promotion du programme de formation des Communes Forestières, identification des besoins complémentaires, organisation d'une rencontre annuelle, organisation de formations spécifiques au territoire, mobilisation des prescripteurs dans la construction bois

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Indemnisation / rémunération des intervenants pour les rencontres annuelles ou les formations spécifiques	5 000 €	LEADER Région SUD ALCOTRA / PITER Appels à projets	Financeurs : 80% Autofinancement MO : 20%
Frais de bouche, frais de communication, location de matériels	1 000€		
TOTAL	6 000 €		

Action 9 : Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises pour développer la construction bois et le bois énergie

PRIORITE 1

CONTEXTE

Les entrepreneurs de la filière forêt-bois n'ont actuellement pas de moments dédiés, à l'échelle du territoire, pour se retrouver, se former, échanger et être accompagnés pour répondre à leurs besoins. La recherche de financements, la mutualisation de projets, la formation et les pistes de modernisation à explorer peuvent être difficiles à envisager pour les entrepreneurs de la filière.

Parallèlement, le territoire est engagé depuis plusieurs années dans le développement du bois énergie et les projets de construction en bois local se développent. Bien que dynamique sur ces questions, les porteurs de projets locaux ont besoin d'être conseillés et orientés pour garantir l'aboutissement des opérations envisagées.

ENJEUX

- Développer la filière bois sur le territoire

ORIENTATIONS

- Soutenir le développement de la filière bois et contribuer à la transition écologique
- Accompagner les entreprises locales dans leur activité et leur renouvellement

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès des entreprises aux aides financières
- Créer une dynamique de filière à l'échelle du territoire de la charte
- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises et/ou la transmission des entreprises existantes
- Valoriser localement le bois construction et le bois énergie

MOYENS A MOBILISER

- Animation / médiation
- Organisation de rencontres et événements
- Ingénierie financière
- Accompagnement de projets

RESULTATS ATTENDUS

- Identification des besoins des entrepreneurs à l'issue de chaque « café des entreprises »
- Organisation de temps complémentaires et thématiques à la demande des entreprises
- Augmentation de la mise en relation inter-entreprises et entre entrepreneurs-financeurs.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de « cafés » des entreprises organisés
- Taux de participation aux rencontres organisées
- Nombre de projets bois énergie et bois construction mis en oeuvre



1er café des entrepreneurs, Châteauroux-Les-Alpes
juin 2021 - Photo : L. Bobet

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Journée de la formation et des métiers de la filière forêt bois en PACA

MO potentiels : FIBOIS SUD (pour 2022) et CCSP années suivantes (2024 et 2026)

Partenaires potentiels : Multi-partenaires, dont CCSP

Dans la perspective de promouvoir les formations, d'améliorer l'attractivité des métiers de la filière sur la région et de répondre aux besoins des entreprises, FIBOIS SUD souhaite organiser une journée sur la formation et les métiers de la filière forêt-bois avec un portée régionale. La première édition se tiendra à Embrun en mars 2022.

Après la 1ère édition prévue en 2022 et suite au bilan de cet événement, une journée annuelle sera organisée à l'échelle du territoire avec le double objectif de répondre aux questions des jeunes en cours d'orientation et aux entreprises du territoire en matière de recrutement / recherche d'apprentis. Ce temps fort sera organisé à l'échelle locale, par la CCSP

Opération B : Animation de temps collectifs et individualisés à destination des entrepreneurs de la filière

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : FIBOIS SUD, Bois des Alpes, Communes Forestières, CCI, CMA, syndicats professionnels, IRCE, INHA, réseau entreprendre...

Opération B (suite)

Café des entrepreneurs et rencontres thématiques: Dans un format « café » seront animés des temps d'échanges courts autour d'un thème fédérateur. Ainsi, une fois par trimestre, avec l'intervention de partenaires extérieurs, les thèmes proposés seraient : les aides disponibles pour la modernisation des entreprises, les labels et certifications, le recrutement et la formation ... Des rencontres thématiques plus longues seront aussi proposés comme une rencontre sur la valorisation du mélèze dans une filière de génie écologique / biologique (réunions partenaires et entreprises intéressées)

Animation des entreprises de la ZA "Bois" de Pralong : Cette zone d'activités dédiée aux entrepreneurs de la filière bois a besoin d'être "animée" pour faciliter la coopération des différentes entreprises qui s'y trouvent. Le développeur économique (CCSP) accompagnera la coopération entre les entreprises à travers l'organisation de moments d'échanges collectifs (au moins 2 fois par an). Les entreprises du bois des autres ZA de la CCSP seront également associées.

Rencontre annuelle avec les financeurs : Sera organisé annuellement un temps d'échanges collectif entre les porteurs de projets et les financeurs potentiels.

Accompagnements individualisés : Le développeur économique réalisera un accompagnement individualisé des entrepreneurs de la filière (en particulier les entreprises d'exploitation forestière dont la transmission

Opération B (suite)

est nécessaire pour garantir le maintien d'une filière sur le territoire),

La mise en relation des entreprises avec les conseillers spécialisés et structures appropriées sera privilégiée. Afin d'informer les entreprises de cette possibilité, une communication sera réalisée sur le territoire.

Opération C : Accompagnement et valorisation des projets bois construction et bois énergie avec la ressource locale

MO potentiels : Communes, Communes Forestières et IT 05

Partenaires potentiels : Mission Régionale Bois Energie, CCSP

Bois Construction : Les Communes Forestières accompagnent les collectivités volontaires pour développer des projets en construction bois en étudiant la faisabilité des opérations et en étant présentes comme soutien technique dans les différentes phases de conception (conseils juridiques et techniques pour la rédaction des marchés par exemple), dans les projets intégrant du BOIS DES ALPES (possibilité de bonification DETR jusqu'à 10%).

Bois Energie : IT 05 propose un accompagnement à la demande des collectivités et les autres maîtres d'ouvrages autres que particuliers (ex: syndicats de copropriétaires...) qui souhaitent développer le bois énergie et prévoir leur approvisionnement en bois local.

Action 9 : Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises pour développer la construction bois et le bois énergie

PRIORITE 1

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026
Journée des métiers, Accompagnement collectif et indiv. des entreprises, Accompagnement projets bois construction et bois NRJ	Accompagnement collectif et indiv. des entreprises, Accompagnement projets bois construction et bois NRJ	Journée des métiers, Accompagnement collectif et indiv. des entreprises, Accompagnement projets bois construction et bois NRJ	Accompagnement collectif et indiv. des entreprises, Accompagnement projets bois construction et bois NRJ	Journée des métiers, Accompagnement collectif et indiv. des entreprises, Accompagnement projets bois construction et bois NRJ

ACTIONS LIÉES

Actions n°5, n°8, n°10 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 30% ETP moyen / an (intégré au poste de développeur économique de la CCSP)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Animation du réseau des entreprises, accompagnement individualisé des porteurs de projets et organisation d'une rencontre annuelle entre les entreprises et les financeurs, organisation de la journée des métiers et de la formation en 2024 et 2026 (<i>tiers temps du développeur économique de la CCSP</i>)	13 400 €/an 67 000 € pour le programme		
Frais de bouche	1 000 €	FEADER LEADER ALCOTRA	Financeurs : 80% Autofinancement MO : 20%
Journée régionale des métiers et de la formation de la filière forêt bois 2022	55 000 € (MO: FIBOIS SUD)	Région SUD (dispositif "une rencontre, un métier") Appels à projets	
Biennale locale des métiers et de la formation de la filière forêt-bois (frais de communication, logistique, frais de bouche et indemnisation des intervenants) pour 2024 et 2026	10 000 € (MO: CCSP)		
TOTAL	133 000 €		

Action 10 : Parcours de l'élève sur la forêt et le bois, de la maternelle au lycée

PRIORITE 2

CONTEXTE

Les forêts sont des éléments structurants du territoire avec des usages multiples. Afin de partager une culture forestière sur le territoire, le public scolaire a été identifié comme un public prioritaire à sensibiliser. De plus, la multifonctionnalité de la forêt est un thème transversal qui peut répondre à différents enseignements des programmes scolaires, tout au long du parcours de formation des élèves. La Communauté de communes de Serre-Ponçon compte par ailleurs un lycée qui propose des cursus dans les métiers du bois, un centre de formation professionnelle (Le Gabion). Un projet de « haute école du bois et de la forêt » est également à l'étude en 2021, en partenariat avec les intercommunalités voisines.



ENJEUX

- Accompagner la coopération entre tous les acteurs

ORIENTATIONS

- Diffuser la connaissance et l'information
- Améliorer les compétences et les partager

OBJECTIFS

- Partager une culture forestière auprès des scolaires et de leurs enseignants
- Impliquer les élèves tout au long de leur cursus sur la gestion forestière
- Susciter des vocations professionnelles sur les métiers de la forêt et du bois

MOYENS A MOBILISER

- Mobilisation des acteurs et des partenaires
- Accompagnement de projets
- Organisation de rencontres et d'évènements
- Communication

RESULTATS ATTENDUS

- Recensement et mise à disposition d'outils pédagogiques
- Information des enseignants sur la forêt et promotion des outils pédagogiques existants
- Réalisation de temps pédagogiques sur la forêt au sein des différentes écoles du territoire
- Organisation d'un temps fort sur la forêt avec plusieurs écoles du territoire

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'enseignants mobilisés
- Nombre d'écoles impliquées dans un programme de sensibilisation

*Atelier pédagogique en forêt avec G. MARTINON
Photo : A. Vivat*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Recensement et promotion des outils et dispositifs pédagogiques existants

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Communes Forestières, Education nationale, associations locales d'éducation, Parc national des Ecrins, Pays d'Art et d'Histoire, PNRQ-Natura 2000, FIBOIS SUD

Il s'agira d'identifier les outils et actions déjà existants sur le thème de la forêt. Le groupe de travail sur la culture forestière réuni en phase d'élaboration de la charte forestière a déjà permis d'identifier les outils et démarches suivants :

- Aires terrestres éducatives de l'OFB
- La forêt s'invite à l'école (ONF et CRPF)
- La forêt fait école des Communes forestières
- Un garde, une classe par le parc national des Ecrins (et opération annuelle Ecrins de Nature)
- Une mallette pédagogique proposée par FIBOIS SUD « le chemin du bois : de la forêt à mon salon»
- Les interventions de l'ONF au titre de la charte de la forêt communale

Un recensement complet et la promotion des dispositifs existants aux enseignants selon les niveaux scolaires seront une lière étape vers le partage d'une culture forestière. Ce travail sera mené en lien avec le projet éducatif/ scolaire du Pays d'Art et d'Histoire (forêt - patrimoine naturel, forêt - savoir faire et métiers, forêt - évolution du bois construction dans le temps).

Opération B : "La forêt fait école sur les territoires"

MO potentiel : Communes Forestières

Partenaires potentiels : CCSP, communes, ONF, Education nationale, FIBOIS Sud, monde associatif

Compte tenu du lien qui existe entre les élus, leur école et la forêt, les Communes Forestières ont proposé de développer des forêts pédagogiques et de travailler le lien forêt-société-territoire grâce au triptyque: une commune-une école - une forêt.

Le programme expérimental "la forêt fait école sur les territoires" confié à des enfants entre 10 et 13 ans (classe, conseil municipal de jeunes...) la gestion d'une parcelle de forêt dans leur commune, dans le respect du document de gestion durable. Des rencontres avec des acteurs de la forêt (élus, gestionnaires, professionnels, associations) permettent aux enfants d'appréhender les questions forestières et de s'engager en faisant des propositions pour « leur » parcelle. A la fin de chaque année scolaire, un nouveau groupe d'enfants prend le relais sur la même parcelle, ce qui inscrit la démarche dans le temps long de la gestion forestière. A l'échelle de la CCSP, un objectif de 3 structures impliquées sur 2022-2023 est prévu.

Opération C : Accompagnement des enseignants dans leur projet et organisation d'une rencontre inter-classes sur la forêt et le bois

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Communes Forestières, Education Nationale, associations d'éducation, Parc national des Ecrins, ONF, Pays d'Art et d'Histoire, classe 2nde générale "Montagne" du Lycée général d'Embrun, Filière "bois" du lycée Alpes et Durance, monde associatif...

L'accompagnement des enseignants dans leur projet se traduira par un porter à connaissance des outils et dispositifs existants, la mise à disposition des données sur la filière forêt-bois du territoire et la mise en relation avec des intervenants potentiels.

Afin de partager les projets des différentes classes et écoles sur le thème de la forêt et du bois, sera organisée tous les deux ans, une rencontre inter-classes, avec la multifonctionnalité de la forêt comme fil conducteur. Ce temps fort sera aussi une opportunité de mobiliser parents et habitants lors d'une restitution ouverte.

En 2026, au vu du bilan des différentes expériences menées avec les scolaires, un parcours de l'élève sera construit en identifiant, pour chaque cycle, les thèmes possibles à aborder, les outils à mobiliser et les exemples de séquences pédagogiques à décliner. Ce retour d'expériences fera l'objet d'une plaquette diffusée auprès des établissements du territoire.

Action 10 : Parcours de l'élève sur la forêt et le bois, de la maternelle au lycée

PRIORITE 2

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2022	2023	2024	2025	2026
	Accompagner le dispositif "la forêt fait école" et recenser les outils pédagogiques existants	Accompagner le dispositif "la forêt fait école" sur le territoire et faire la promotion des outils pédagogiques	Accompagnement des enseignants dans leur projet	Accompagnement des enseignants dans leur projet et organisation d'une rencontre inter-classes	Edition d'une plaquette à destination des établissements du territoire

ACTIONS LIÉES

Actions n°5, n°8, n°10 et n°11

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 10% ETP : Coordination de l'action, recensement et promotion des outils pédagogiques, accompagnement du dispositif "la forêt fait école" sur le territoire, organisation d'une rencontre inter-classes, accompagnement des enseignants dans leur projet

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
"La forêt fait école"	26 000 € sur deux ans		
Frais de communication et reprographie pour la promotion des outils pédagogiques, la rencontre inter-classes et l'édition d'une plaquette à destination des établissements	5 000 €	FEADER Région SUD Appels à projets Fondation de France	Financiers : 80% Autofinancement MO : 20%
Location matériel et frais de bouche pour journée inter-classes	1 000 €		
TOTAL	32 000 € TTC		

CONTEXTE

La charte forestière se décline en un programme d'actions faisant intervenir plusieurs interlocuteurs, maîtres d'ouvrage, partenaires... Le nombre d'acteurs impliqués dans la Charte Forestière de Territoire (comité de pilotage et comité technique, porteurs de projets, signataires, financeurs...) nécessite une animation et une coordination qui permettent la concrétisation des actions. Par ailleurs, nombre d'actions impliquent directement ou indirectement la CCSP et nécessitent donc un temps de travail dédié.



ENJEUX

- Accompagner la coopération entre tous les acteurs

ORIENTATIONS

- Favoriser le dialogue entre acteurs

OBJECTIFS

- Accompagner la réalisation de l'ensemble des actions inscrites à la Charte Forestière
- Veiller à la cohérence entre les différentes actions de la CFT et avec les autres programmes d'actions du territoire
- Evaluer les résultats et adapter la programmation pour en garantir l'adéquation avec les enjeux du territoire

MOYENS A MOBILISER

- Conduite, animation et évaluation de projets
- Ingénierie financière

RESULTATS ATTENDUS

- Bilan annuel de la charte forestière
- Evaluation finale de la charte forestière
- Elaboration d'un 2ieme programme d'actions de la CFT pour 2027-2031

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux de réalisation des actions
- Nombre de réunions organisées (COFIL, COTEC, réunions de travail)
- Taux de participation aux COFIL et COTEC

Atelier sylvopastoralisme
août 2021, Saint-Vincent-Les-Forts
Photo : L. Bobet

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Opération A : Animer le 1er plan d'actions de la charte forestière 2022-2026

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Tous les signataires de la CFT

Animer la charte forestière et communiquer sur le programme : L'animation de la charte se traduira par l'organisation de comités techniques, comités de suivi et comités de pilotage, nécessaires au bon déroulement de la démarche. Ces instances permettront lors de réunions/rencontres de prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Accompagner les porteurs de projets : L'animateur de la CFT sera chargé d'accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des actions pour lesquels ils se sont engagés. Cet accompagnement pourra se formaliser par des conventions, selon les cas.

Participer au réseau régional des animateurs de territoires forestiers

Assurer la cohérence entre les différentes démarches du territoire : L'animateur de la charte forestière s'assurera que les enjeux et objectifs de la CFT sont pris en compte dans les autres démarches du territoire portées par la

Opération A (suite)

CCSP (exemple : Contrat de Relance et de Transition Ecologique), mais aussi les projets pilotés par d'autres maîtres d'ouvrages (exemple: Forêt d'exception® de BOSCODON).

Mettre en œuvre les actions de la CFT portées par la CCSP
L'animateur assurera la mise en œuvre et le suivi des actions portées par la CCSP. Pour cela, il s'attachera à réaliser les recherches et montage de dossiers de subventions, réalisera les cahiers de charges des consultations publiques le cas échéant, animera les réunions nécessaires à la réalisation des actions et produira les bilans techniques et financiers.

Assurer une veille et une diffusion sur les opportunités financières pour la filière : L'animateur sera chargé de centraliser et diffuser les opportunités financières aux porteurs d'actions de la CFT. Pour cela, il réalisera une veille sur les appels à projets (publics ou fondations), cherchera les subventions pour la filière forêt-bois et diffusera les informations dans son réseau.

Evaluation du programme d'actions : L'animateur de la CFT réalisera les bilans annuels et le bilan de fin de programme pour en dégager les réussites et les faiblesses et identifier les leviers pour mener à terme le programme d'actions.

Opération B : Elaborer le 2ième plan d'actions de la charte forestière 2027-2031

MO potentiel : CCSP

Partenaires potentiels : Tous les partenaires de la CFT

En 2026, dernière année du 1er programme d'actions de la charte, la CCSP, en parallèle de la mise à jour du diagnostic de territoire, travaillera avec les acteurs locaux à la construction d'un 2ème programme d'actions afin de proposer une continuité à la démarche engagée, de s'adapter aux évolutions de la filière et aux nouvelles opportunités qui émergeront sur le territoire.

Action 11 : Animation du programme d'actions de la CFT

PRIORITE 1

	2022	2023	2024	2025	2026
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Coordination des actions de la CFT, évaluation annuelle	Coordination des actions de la CFT, évaluation annuelle	Coordination des actions de la CFT, évaluation à mi-parcours	Coordination des actions de la CFT, évaluation annuelle	Coordination des actions de la CFT, bilan final et élaboration du 2ième programme

ACTIONS LIÉES Toutes les actions de la charte

% ETP PRÉVISIONNEL A MOBILISER A LA CCSP

≈ 20% ETP moyen / an pour l'animation du programme (organisation des comités techniques et des comités de pilotage, bilan annuel et évaluation de fin de programme, mobilisation des financements, communication générale...)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Détails de l'action	Coût global estimatif en € TTC	Sources de financement potentiels	Taux de subvention attendu
Coordination de la CFT, animation des comités, évaluation annuelle et bilan final accompagnement des maîtres d'ouvrage, montage des opérations pour lesquelles la CCSP est pilote, préparation des conventions, élaboration du 2ième plan d'action 2027-2032 0.2 ETP pour l'animation de la CFT et 0.8 ETP pour la mise en oeuvre des actions pour lesquelles la CCSP est pilote	40 210 € / an pour un ETP à temps plein	FEADER LEADER	Financiers : 80% Autofinancement MO : 20%
TOTAL (sur 5 ans, soit la durée du programme)	201 050 €		

CONVENTIONNEMENTS

CONTEXTE

La coopération entre les partenaires est déjà existante sur certains projets à l'échelle du territoire de la charte forestière. Par exemple, le comptage des chouettes forestières sur le site Natura 2000 "Bois de Morqon - Forêt de Boscodon - Bragousse" où les agents de l'ONF, de Natura 2000 et du parc national se réunissent pour cet inventaire.

Néanmoins, formaliser des partenariats entre les structures a été identifié comme un levier pour répondre à certaines orientations stratégiques.

L'intérêt de formaliser des conventions est apparu comme un moyen d'inscrire les partenariats dans le temps et dédier du temps pour le travail de coopération entre les structures. L'objectif est de favoriser l'émergence de nouvelles actions en commun, le transfert de compétences et connaissances, assurer une meilleure circulation de l'information et faciliter le travail collaboratif au quotidien.



Atelier mars 2021, FC Embrun - Photo : L. Bobet

ENJEUX

- Améliorer le rôle multifonctionnel de la forêt
- Accompagner la coopération entre tous les acteurs

ORIENTATIONS

- Favoriser le dialogue entre acteurs
- Accompagner la gestion des interactions entre sylviculture et pastoralisme

OBJECTIFS

- Identification d'objectifs communs entre deux structures
- Formaliser les coopérations entre plusieurs structures pour inscrire les partenariats dans le temps

RESULTATS ATTENDUS

- Elaboration de conventions entre différentes structures

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de conventions signées
- Nombre de conventions mises en oeuvre

POSSIBILITÉS DE CONVENTIONNEMENT

CONVENTION BIODIVERSITÉ

Signataires potentiels

Parc national des Ecrins, CCSP-Natura 2000, PNRQ-Natura 2000, ONF, CNPF, Communes Forestières, Communauté de communes de Serre-Ponçon, Communes, SAPN-FNE 05

Objectif du conventionnement

- Officialiser et faciliter les temps d'échanges entre les professionnels de l'environnement et les professionnels de la forêt
- Renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans la gestion courante des forêts

Eléments de contenu

- Rencontre annuelle des parties-prenantes pour identifier les zones à enjeux et les opérations sylvicoles qui pourraient nécessiter une meilleure prise en compte du volet environnemental
- Organisation de temps en commun sur le terrain sur des problématiques locales pour mieux partager les savoir-faire des forestiers d'une part et des acteurs de l'environnement d'autre part

CONVENTION SYLVOPASTORALISME

Signataires potentiels

Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, ONF, CNPF, Communes Forestières, CERPAM, Communauté de communes de Serre-Ponçon, communes, groupements pastoraux

Objectif du conventionnement

- Faciliter le dialogue entre éleveurs, propriétaires et gestionnaires

Eléments de contenu

- Rencontre annuelle des parties prenantes pour faire remonter les problématiques, les secteurs à enjeux et identifier des solutions
- Visite de terrain, possiblement hors du territoire, pour mettre en valeur des fonctionnements transposables sur le territoire de la charte

CONVENTION TOURISME

Signataires potentiels

Office de tourisme intercommunal, socio-professionnels du tourisme, associations et comités sportifs, Communauté de communes de Serre-Ponçon, communes, groupements pastoraux, ONF, CNPF, Communes Forestières

Objectif du conventionnement

- Faciliter le dialogue entre acteurs du tourisme et usagers et professionnels de la forêt.

Eléments de contenu

- Implication des parties prenantes sur des dossiers spécifiques : conflits d'usages, communication transversale, événements en forêts ...
- Rencontre annuelle des parties prenantes pour faire remonter les problématiques, les secteurs à enjeux et identifier des solutions à mettre en oeuvre

Dans le cadre de l'action n°10, l'animateur de la charte forestière sera chargé d'accompagner les différentes parties prenantes dans l'élaboration des conventions, afin de faciliter leur émergence mais aussi leur suivi.

SYNTHESE DES ENJEUX, ORIENTATIONS ET ACTIONS

	ACTION N°1	ACTION N°2	ACTION N°3	ACTION N°4	ACTION N°5	ACTION N°6	ACTION N°7	ACTION N°8	ACTION N°9	ACTION N°10	ACTION N°11
ENJEU 1 : AMÉLIORER LE RÔLE MULTIFONC.			■	■	■	■	■				
ENJEU 2 : COOPÉRATION ENTRE ACTEURS			■		■	■	■	■		■	■
ENEJU 3 : DÉVELOPPER FILIÈRE BOIS	■	■		■	■			■	■		
ORIENT 1 : ÉVOLUTIONS MÉLÉZINS					■						
ORIENT 2 : GESTION ACCUEIL PUBLIC						■					
ORIENT 3 : SYLVICULT. ET PASTORALISME					■						
ORIENT 4 : INTÉGRER EVOL. ENV. ET SOCIÉT.						■	■				
ORIENT 5 : DIALOGUE ENTRE ACTEURS			■	■	■						■
ORIENT 6 : PARTAGER COMPÉTENCES								■		■	
ORIENT 7 : DIFFUSER CONNAISSANCES			■			■	■			■	
ORIENT 8 : SOUTIEN A LA FILIÈRE	■			■	■			■			
ORIENT 9 : GARANTIR ACCÈS À LA RESSOURCE	■	■		■							
O 10 : ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES									■		

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ACTIONS ENTRE ELLES

	ACTION N°1	ACTION N°2	ACTION N°3	ACTION N°4	ACTION N°5	ACTION N°6	ACTION N°7	ACTION N°8	ACTION N°9	ACTION N°10	ACTION N°11
ACTION N°1 OPÉRATIONS FONCIÈRES		■	■	■	■	■	■	■			■
ACTION N°2 SCHEMA DESSERTE	■		■	■	■	■	■				■
ACTION N°3 PLAN DE MASSIF	■	■		■		■		■		■	■
ACTION N°4 CHANTIERS PILOTES	■	■	■		■		■	■			■
ACTION N°5 MÉLÈZE	■	■		■		■		■	■		■
ACTION N°6 ACCUEIL RAISONNÉ		■	■		■		■	■		■	■
ACTION N°7 TRAME VIEUX BOIS	■	■		■		■		■		■	■
ACTION N°8 FORMATION	■	■	■	■	■	■	■		■		■
ACTION N°9 PROJETS ET ENTREPRISES	■	■		■							
ACTION N°10 PARCOURS DE L'ÉLÈVE			■			■	■				■
ACTION N°11 ANIMATION CFT	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION

	2022	2023	2024	2025	2026
ACTION N°1 OPÉRATIONS FONCIÈRES	Formations élus mobilisation propriétaires	IDEM + Déf. stratégie foncière forestière	Mise en oeuvre	Mise en oeuvre	Mise en oeuvre
ACTION N°2 SCHEMA DESSERTE	Etudes et concertation	Etudes et concertation	Mise en oeuvre du schéma par les MO Sensibilisation des publics	Mise en oeuvre du schéma par les MO Sensibilisation des publics	Mise en oeuvre du schéma par les MO Sensibilisation des publics
ACTION N°3 PLAN DE MASSIF	Etudes	Etudes	Réalisation PDM Sensibilisation	Réalisation PDM Sensibilisation	Réalisation PDM Sensibilisation
ACTION N°4 CHANTIERS PILOTES	Mobilisation, identification chantiers pilotes	Réalisation chantiers pilotes, com.	Réalisation chantiers pilotes, com.	Mobilisation + chantiers pilotes secondaires	Réalisation chantiers pilotes secondaires
ACTION N°5 MÊLÈZE	Cartographie, expertise médiations	Ingénierie financière et mise en oeuvre lières opérations.	Mise en oeuvre opérations régénérations + com.	Mise en oeuvre	Mise en oeuvre
ACTION N°6 ACCUEIL RAISONNÉ	Maraudage, sensibilisation pro. tourisme, com.	Maraudage, sensibilisation pro. tourisme, com.	Idem + Schéma d'accueil des publics	Idem + Mise en oeuvre schéma d'accueil + prog. animations	Idem + Mise en oeuvre schéma d'accueil + prog. animations
ACTION N°7 TRAME VIEUX BOIS	Partenariat ONF / PNE Cartographie maillage existant connu vieux bois / arbres morts	Partenariat ONF / PnE Démarche forêts privées Collecte données complémentaires	Partenariat ONF / PnE Démarche en forêts privées Collecte données complémentaires	Partenariat ONF / PnE Mobilisation des propriétaires Définition objectifs partagés Sensibilisation grand public	IDEM + Accompagnement des propriétaires dans mise en oeuvre objectifs
ACTION N°8 FORMATION	Formations Rencontre annuelle, Promo. formations aux élus	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM
ACTION N°9 PROJETS ET ENTREPRISES	Journée des métiers, Accompagnement des entreprises, Accompagnement projets bois construction et NRJ	Accompagnement des entreprises, Accompagnement projets bois construction et NRJ	Journée des métiers, Accompagnement des entreprises, Accompagnement projets bois construction et NRJ	Accompagnement des entreprises, Accompagnement projets bois construction et NRJ	Journée des métiers, Accompagnement des entreprises, Accompagnement projets bois construction et NRJ
ACTION N°10 PARCOURS DE L'ÉLÈVE	"La forêt fait école" recensement outils pédagogiques	"La forêt fait école", promotion des outils pédagogiques	Accompagnement des enseignants dans leur projet	Accompagnement projets, rencontre inter-classes	Promotions des projets et retour d'expériences pour diffusion
ACTION N°11 ANIMATION CFT	Coordination des actions évaluation annuelle	Coordination des actions évaluation annuelle	Coordination des actions évaluation mi- parcours	Coordination des actions évaluation annuelle	Coordination des actions, bilan final Rédac.. 2ième programme

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU 1er PROGRAMME D' ACTIONS

	2022	2023	2024	2025	2026
ACTION N°1 OPÉRATIONS FONCIÈRES	30 000 €	15 000 €			
ACTION N°2 SCHÉMA DE DESSERTE		30 000 €	30 000 €		
ACTION N°3 PLAN DE MASSIF	15 000 €	15 000 €			
ACTION N°4 CHANTIERS PILOTES	20 000€	21 000€		20 000€	
ACTION N°5 MÉLÈZE	15 000 €	20 000€	21 000 €		
ACTION N°6 ACCUEIL RAISONNÉ	3 200€	3 200 €	28 200 €	5 700 €	5 700 €
ACTION N°7 TRAME VIEUX BOIS			MONTANT INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES A PRÉCISER	5 500 €	
ACTION N°8 FORMATION	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
ACTION N°9 PROJETS ET ENTREPRISES	68 600 €	13 600 €	18 600 €	13 600 €	18 600 €
ACTION N°10 PARCOURS DE L'ÉLÈVE	13 000 €	13 000 €		3 500 €	2 500 €
ACTION N°11 ANIMATION CFT	40 210 €	40 210 €	40 210 €	40 210 €	40 210 €



L'Europe investit dans les zones rurales

CHARTRE FORESTIÈRE DE SERRE-PONÇON

CONTACT

Communauté de communes de Serre-Ponçon

6 impasse de l'Observatoire

05200 EMBRUN

charteforestiere@ccserreponcon.com

